L'affaire de M. de la Nouilliers (1) n'est pas si mauvaise que l'on pensait, il n'y a que la dépense de M. Bégon qu'il a portée sur le compte du Roi, qui lui a fait tort, n'étant pas permis à un trésorior de faire contrat de constitution d'un argent qui ne lui appartenait pas, cela seul était capable de lui faire son procès. Cependant M. Forcade et les trésoriers de marine accommoderont cela, en ce qu'ils trouvent des fonds pour les payer. M. de Forcade m'a beaucoup questionné sur son compte, je lui ai dit ce que j'en pensais, et que ce n'était que le désir de rendre service à tout le monde qui l'avait endetté Sa femme se porte très bien; elle est toujours inquiète jusqu'à ce que l'affaire de son mari soit règlée. Elle pleure souvent.

Promotions du Canada du 5 février 1731.

M. le Chevalier Bégon, lieutenant du roi aux Trois-Rivières; vous lui en ferez mon compliment et à sa femme. M. de St-Ours Deschaillons major de Québec. M. de la Fresnière capitaine. Les lieutenants sont Celoron de Blainville, et le Chevalier de l'Espervanche. Senneville n'a rien eu. Il peut s'assurer de la première vacance. Ces deux-cy sont plus anciens que lui, M. de Forcade m'en a assuré.

Enseignes en pied : De Normanville, de Raymond,

Verrier fils, Mouchy, d'Hocquincourt.

Enseignes en second : De S'acq Epée, de Vassan, De Fonty, de Beaujeu. Voilà toute la promotion de cette

année.

M. Hocquart aura cette année le titre d'Intendant, cela a été réglé ces jours-ci. Vous pourrez lui en faire mon compliment..... La lettre que vous avez écrite à Madame de Vaudreuil lui a fait plaisir; elle me l'a donné pour la lire. Elle se porte bien et ses demoiselles ses filles. La cadette est toujours infirme.

⁽¹⁾ Voir Bulletin, janvier 1906, un article sur Nicolas Lanoulier etc., par M. P. G. Roy.